

Vous êtes propriétaire et souhaitez améliorer le confort de votre logement ?

L'Eurométropole de Strasbourg et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) vous conseillent et vous aident gratuitement dans vos projets de rénovation !

A quelles conditions ?

- Votre logement est achevé depuis au moins 15 ans
- Vos travaux n'ont pas encore commencé et seront réalisés par des professionnels du bâtiment
- Vos travaux concernent l'amélioration de logement dégradé ou l'amélioration énergétique
- Vous vous engagez à habiter votre logement pendant 6 ans à titre de résidence principale à la suite des travaux
- Votre logement doit faire l'objet d'une évaluation énergétique ou de dégradation par notre opérateur conseil. Elle est entièrement prise en charge par l'Eurométropole de Strasbourg.
- L'attribution des aides est conditionnée à des plafonds de ressources, sur la base du dernier avis d'imposition de tous les occupants du logement

Pour quelles aides ?

Selon les travaux et l'état de dégradation de votre logement, vous pouvez obtenir des subventions de l'ANAH et de l'Eurométropole de Strasbourg, éventuellement complétées par des aides de votre commune, jusqu'à 80% du montant des travaux.

Et pour financer mon reste à charge ?

Notre opérateur-conseil vous accompagne pour la recherche de tout financement vous permettant de réduire au maximum votre reste à charge (crédit d'impôt, prêt « missions sociales » ...).

Qui contacter ?

Notre opérateur-conseil vous assiste et vous conseille gratuitement dans toutes les étapes de votre projet

SOLIHA
20 rue de Rosheim – 67000 STRASBOURG
03 90 41 40 90 (de 8h30 à 12h)
contact.alsace@soliha.fr

Et aussi :

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>